



Activités (TAP) du lundi après-midi à Hohrod

Programme des activités sur l'année

	Activité	Intervenant	Période (Nbre de séances)
1	Dessins et modelage : les animaux de la forêt	Kevan	05/09 au 17/10 (7 séances)
2	Préparons Noël : chants et bredalas	J-François Buecher Willy Fritsch	07/11 au 12/12 (3+3 séances)
3	Echecs	Thierry Husser	09/01 au 06/02 (5 séances)
4	Photo : initiation à la prise de vue	Stéphane Kempf + (1 séance)	27/02 au 03/04 (1 + 5 séances)
5	Cirque : jonglage, équilibre ...	Jérôme Scholler	24/04 au 03/07 (8 séances)

Fonctionnement des activités et règles à respecter

a) Fonctionnement

Chaque semaine, le lundi :

15h50	Fin de la classe : prise en charge par Mireille Fressier des enfants inscrits aux activités, dans la cour de récréation. (Les enfants qui ne sont pas inscrits rentrent à la maison).
15h50 ~ 16h00	Pause (possibilité de goûter) et trajet jusqu'à la salle du dépôt des pompiers, en groupe, sous la conduite de Mireille Fressier.
16h00	Prise en charge des enfants par l'intervenant, accompagné par un parent volontaire.
17h15 ou 17h30	Fin des activités. Les enfants rentrent à la maison ou sont cherchés à la salle du dépôt des pompiers (selon la modalité indiquée lors de l'inscription).

La classe compte cette année 12 élèves du CP au CM2 (1 CP, 6 CE1, 3 CE2, 2 CM2). 11 font partie de l'association.

b) Règles à respecter pour le bon déroulement des activités

Pour qu'un enfant puisse participer aux activités :

- la famille doit adhérer à l'association « Les P'tits Houx » (compléter le bulletin d'adhésion et régler la cotisation de 10 €). L'adhésion est valable toute l'année scolaire pour tous les enfants d'une même famille et qui sont scolarisés à Hohrod.
- il doit être inscrit aux activités choisies. L'inscription se fait en une fois en septembre. Les enfants peuvent choisir de ne pas faire toutes les activités.
- L'enfant s'engage à assister à toutes les séances de l'activité choisie
- L'enfant doit avoir un comportement propice au bon déroulement de l'activité
- L'enfant doit se conformer aux demandes et aux règles de fonctionnement mises en place au cours de l'activité.
- L'enfant doit respecter les règles de sécurité, notamment durant le temps de pause et de trajet de 15h50 à 16h.

En cas de non respect de ces règles, le bureau de l'association pourra annuler une inscription.

3) Aide au bon déroulement des activités

La présence d'un adulte supplémentaire pour aider à l'encadrement des activités est appréciable, voire indispensable pour certaines d'entre elles. Nous sollicitons donc les parents, qui le souhaitent et qui le peuvent, pour accompagner une des activités proposées. L'idéal serait que pour chacune des périodes un adulte (si possible le même pendant toute la période) soit présent au moment des activités. Merci de nous l'indiquer sur la feuille d'inscription à l'endroit prévu à cet effet.

L'association « Les P'tits Houx »

Président : M. Willy Fritsch (willypatis@gmail.com)

Trésorière: Mme Patricia Lannes (patricia.lannes6@orange.fr)

Secrétaire : Mme Chloé Peters (chloe.peters@orange.fr)

N'hésitez pas à contacter l'un d'entre nous en cas de question, problème ...